

## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 14 Avril 2023

**Date de Convocation : 07/04/2023**

**Membres en EXERCICE : 11**

**Membres PRESENTS : 7**

**Membres VOTANTS : 9**

**Etaient présents** : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, BROSSARD Romain, DELARUE Patrick, PLÉ Liliane, DETERPIGNY Lucie

**Etaient absents** : Mme VANLAEYS Véronique (pouvoir à Mme LEBRET Nadia), M. DUPONT Romuald (pouvoir M. NOTTEBOOM Gilles), M. PATIN Laurent et M. COURTY Eric.

**Secrétaire de séance** : Mme BOULLET Delphine

**L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 19 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **1. Vote du Compte Administratif 2022 Commune**

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Patrick DELARUE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	316 779.86 €
Recettes :	401 984.64 €
Report 2021 :	88 624.80 €
Excédent de clôture :	173 829.58 €

Investissement

Dépenses :	391 967.85 €
Recettes :	471 246.07 €
Report 2021 :	- 28 423.73 €
Excédent de clôture :	50 854.49 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	329 692.00 €
Recettes :	134 886.00 €

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

### **2. Vote du Compte Administratif 2022 Assainissement**

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Patrick DELARUE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	- 32 636.90 €
Recettes :	68 484.81 €
Report 2021 :	208 866.63 €
Excédent de clôture :	244 714.54 €

Investissement

Dépenses :	- 68 209.90 €
------------	---------------

Recettes :	58 889.87 €
Report 2021 :	- 30 854.87 €
Déficit de clôture :	- 40 174.90 €

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

### **3. Vote du Compte de Gestion 2022 Commune**

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2022, établi par le Service Gestion Comptable de Beauvais.

### **4. Vote du compte de Gestion 2022 Assainissement**

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2022, établi par le Service Gestion Comptable de Beauvais.

### **5. Vote affectation de résultats 2022 Commune**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 173 829.58 €, un excédent d'investissement de 50 854.49 € et un besoin de financement des restes à réaliser de 194 806.00 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2023 :

- en excédent de fonctionnement reporté 002, la somme de 29 878.07 €
- en excédent d'investissement reporté 001, la somme de 50 854.49 €
- affectation complémentaire en réserve 1068, la somme de 143 951.51 €

### **6. Vote affectation de résultats 2022 Assainissement**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 244 714.54 €, et un déficit d'investissement de 40 174.90 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2023 :

- en excédent de fonctionnement reporté 002, la somme de 204 539.64 €
- en déficit d'investissement reporté 001, la somme 40 174.90 €
- affectation complémentaire en réserve 1068, la somme de 40 174.90 €

### **7. Vote du taux des taxes locales**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 20 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.91 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.85 %
- cotisation foncière des entreprises : 8.29 %

### **8. Vote du Budget Primitif 2023 Commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement :	419 259 €
- Section d'Investissement :	444 713 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023 de la Commune tel que présenté.

### **9. Vote du Budget Primitif 2023 Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement :	273 023 €
- Section d'Investissement :	109 184 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023 Assainissement tel que présenté.

#### **10. Questions diverses**

- **Station d'épuration** : M. le Maire informe de la pose de panneaux pédagogiques à la station
- **Stagiaire** : M. le Maire informe d'une demande faite à la mairie pour un contrat d'apprentissage sur 2 ans. Dossier à suivre notamment sur la rémunération.
- **Enrobés** : Il est demandé de refaire les enrobés devant la grille et le portillon de la mairie car des trous se sont formés. La rue des Grès est également à programmer.
- **Radar intelligent sur route départementale** : la demande a été faite à l'UTD de Songeons. Il serait judicieux de poser un radar mobile.
- **Eglise** : Il est soulevé le problème des bâches qui s'envolent et se dégradent. Contact sera pris avec Monsieur Legendre à ce sujet et également pour la réfection urgente de la toiture.
- **Rue du Souvenir** : l'AFR de Morvillers demande à revoir l'élargissement de la rue du Souvenir.
- **Distribution fleurs** : la distribution des fleurs à la population se fera les 11 et 12 mai prochains.
- **Salle des fêtes** : il est soulevé le problème des portes de secours de la salle des fêtes.

Plus aucune question n'étant soulevée,  
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2023

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	Pouvoir à Mme LEBRET Nadia
Romain BROSSARD	
Patrick DELARUE	
Romuald DUPONT	Pouvoir à M. NOTTEBOOM Gilles
Eric COURTY	Absent
Lucie DETERPIGNY	
Laurent PATIN	Absent
Liliane PLÉ	